



M. Gérard FRANCOIS  
5, Rue de la Croix  
Aussac  
16560 AUSSAC-VADALLE

Aussac-Vadalle, le 02 février 2023

Monsieur,

J'ai constaté que les noyers plantés en limite de la voie communale formant rue des Sablières posaient des difficultés de circulation du fait de leurs branches basses surplombant la rue, ainsi que certaines branches qui atteignent le cimetière communal.

Cet état de faits engage la circulation des véhicules des services des collectivités publiques aussi je vous demande en application de l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales de bien vouloir procéder à l'élagage des branches afin de supprimer la gêne occasionnée.

Sans action de votre part sous quinze jours, soit à compter du 20 février je ferai procéder d'office à l'élagage nécessaire.

Je vous rappelle que les frais afférents à ces travaux sont à votre charge.

Je reste à votre disposition, ainsi que mes services, pour compléter votre information et je vous remercie par avance pour votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Gérard LIOT